EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix mars deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire: 03/03/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS: Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES: Sylvie ALAMARGOT (délégation de vote à Alain FAUCHER), Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Jean-Louis BREGAINT (délégation de vote à Michel LE BRAS), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

<u>2016-035 : VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION</u>

Vu le Code général des collectivités territoriale

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que la Communauté de communes de Noblat fait réaliser des travaux de voirie sur la commune de Moissannes. Le coût de cette opération s'élève à 8 800 € H.T.

Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Vienne à hauteur de 3 520 €, soit 40 % du montant H.T, pour la réalisation de ces derniers.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 33 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Sollicite le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, pour une subvention de 40 % du montant de travaux pour la réalisation des travaux de voirie sur la commune de Moissannes.

Charge Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le 11 mars 2016

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture le : 17.03.16

Publié ou notifié

Le: 14.03.16

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte: VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION

Date de transmission de l'acte: 17/03/2016

Date de réception de l'accusé de 17/03/2016

réception:

Numéro de l'acte: 2016-035 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160310-2016-035-DE

Date de décision: 10/03/2016

Acte transmis par: Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 7. Finances locales

7.5. Subventions

